

sions de l'an dernier. Nous lançons un appel à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils apportent un appui considérable aux programmes des Nations Unies et des autres organisations internationales et non gouvernementales et pour qu'ils soutiennent les États africains qui se sont généreusement penchés sur le sort de ces Sud-Africains.

"Nous appuyons la cessation des relations sportives avec les athlètes et les équipes de l'Afrique du Sud et avons collaboré à la rédaction d'une déclaration à ce sujet. Nous espérons ardemment que l'Assemblée générale, au cours de sa prochaine session, adoptera une déclaration en ce sens ralliant l'appui universel. Un consensus sur cette question servirait à exprimer l'unanimité de la communauté internationale à ce sujet.

"...Les politiques d'*apartheid* de l'Afrique du Sud sont à la source des graves problèmes qui menacent la stabilité de l'Afrique australe. Tant que ces problèmes n'auront pas été résolus en faveur de la justice raciale et des droits fondamentaux de l'homme, cette région ne connaîtra pas l'harmonie et la stabilité que nous lui souhaitons tous. Avec une intensité croissante et une détermination marquée, la communauté internationale s'est engagée à abolir l'*apartheid*. Si les participants à cette Conférence parviennent à adopter par une forte majorité une déclaration reflétant un tel engagement, leur geste donnera un nouvel élan à la lutte que mène le peuple sud-africain pour obtenir le plein exercice de ses droits fondamentaux dans le gouvernement par la majorité. Cette Conférence connaîtra le succès, et sera tenue pour une étape importante dans l'évolution de la liberté si, en s'appuyant sur nos objectifs communs, elle marque la fin de l'*apartheid* et l'avènement d'une société juste en Afrique du Sud."

Programme de transport des matières dangereuses

Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a annoncé le 4 août la mise en place d'un programme qui permettra d'établir des normes sur le transport mixte (aérien, maritime et terrestre) des matières dangereuses. On considère comme matières dangereuses les explosifs et les matières inflammables, toxiques et radioactives.

La première étape du programme consiste en l'élaboration — par le Secrétariat

des substances dangereuses de Transports Canada — d'un projet de réglementation du transport des matières dangereuses. Le projet sera soumis pour examen aux provinces et à l'industrie.

Après cette consultation, le projet servira de base au projet de loi sur les substances dangereuses, lequel sera présenté devant le Parlement dès la prochaine session. En vertu de cette loi, la responsabilité du transport des matières dangereuses sera partagée entre les fabricants de matériel de transport et de "conteneurs", les producteurs, les expéditeurs, les acheteurs, les transporteurs et les exploitants d'installations de transbordement.

La Commission canadienne des transports, la Garde côtière canadienne et l'Administration canadienne des transports aériens continueront d'appliquer le règlement actuel, mais lui apporteront graduellement des modifications afin d'arriver sans heurts à une uniformisation des règlements dans ce domaine.

M. Lang a déclaré que le gouvernement fédéral avait élaboré ce programme en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux ainsi qu'avec bon nombre d'organismes nationaux et internationaux. Les provinces pourront, en ce qui concerne leur responsabilité et leurs travaux en matière de sécurité routière, recourir aux installations de recherche et de formation du Secrétariat.

Visite du ministre français de la Justice

Le ministre français de la Justice, M. Alain Peyrefitte, a effectué une visite au Canada à la mi-septembre. Cette visite officielle a débuté à Québec où M. Peyrefitte a participé à la célébration du dixième anniversaire de la signature des Accords de coopération franco-québécois. Le ministre s'est ensuite rendu à Ottawa où il a été accueilli par le premier ministre, M. Trudeau. Il a ensuite rencontré son homologue canadien, M. Ron Basford, et le solliciteur général, M. Francis Fox.

Le ministre français a eu des entretiens sur différents aspects des systèmes de justice français et canadien. Il a rencontré aussi le ministre des Approvisionnements et Services, M. J.-P. Goyer, pour discuter des relations entre le Canada et les pays francophones.

Auteur du livre *Quand la Chine s'éveil-*

lera, M. Peyrefitte a été appelé, au cours de son séjour dans la capitale, à prononcer une causerie sur la Chine, à l'Université d'Ottawa.

Une femme présidente du Conseil des universités du Québec



Mme Paule Leduc, sous-ministre adjoint responsable de l'administration au ministère des Affaires sociales du Québec, succède à M. Germain Gauthier et devient, de ce fait, présidente du Conseil des universités du Québec.

Mme Leduc qui est originaire du Saguenay (Québec) est docteur en lettres de l'Université de Paris. Elle a enseigné au collège Loyola, à l'Université McGill, à l'Université de Montréal ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle a également rempli plusieurs fonctions administratives à l'UQAM, dont celles de directeur du département d'études littéraires et de vice-recteur administratif.

Le Conseil, créé en 1968, a pour principale fonction de conseiller le ministre de l'Éducation sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire, et de lui faire des recommandations sur les mesures à prendre pour combler ces besoins. De son côté, le ministre est tenu de consulter le Conseil sur tout plan de développement qu'il entend mettre en oeuvre dans ce secteur, sur les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement de ces établissements, et sur la répartition des crédits publics qui leur sont destinés.